Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260213-20260204-DE

MAIRIE
DE
MOLAC
MORBIHAN
8, rue Jollivet
Code Postal : 56230
Téléphone : 02.97.45.72.35
Courriel : contact@molac.bzh

Séance du 13 février 2026

Date de convocation : 06 février 2026 Nombre de membres : en exercice : 19 présents : 11 procurations : 3 Votants : 14	**L'an deux mil vingt-six, le 13 février à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Mme COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude Maire.** **Etaient présents** : **COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude ; BOUSSO Jean-Yves ; GRIFFON Frédérique ; SOURIS Georges ; DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; ARS Marcel ; LE COINTE Catherine** ; **DREANO Odette ; STEVANT Emilie ; JAFFRELOT Jérémie ; BERTAUX Jean-François** **Absents excusés :** **FLEURY Sébastien qui donne pouvoir à SOURIS Georges** **PERRON Manuela qui donne pouvoir à STEVANT Emilie** **BERTAUX Jean-François qui donne pouvoir BOUSSO Jean-Yves** **LARVOIR Yoann** **TIGIER Alphonse** **MEILLAREC Yann** **Absent** **LE SOURD Liliane** **GUIL Annie** **Secrétaire de séance :** Emilie STEVANT été nommée secrétaire de séance

♦ **2026-02-04 Vente de parcelle communale ZL 221, Toulicouët**

Cette délibération annule et remplace la délibération du 05 décembre 2025 portant sur le même objet.

Mme Le Maire présente en séance la demande de Mme Pépite DE POULPIQUET :

Mme Pépite DE POULPIQUET et M Enguerrand PACOTE viennent d'acquérir la propriété située 3 Toulicouët le 28 novembre 2025 (parcelle ZL 220).

Ils souhaitent également acquérir la parcelle limitrophe ZL 221 de 320 m².

Mme Le Maire précise que cette parcelle ZL 221 fait partie du domaine communal privé de la commune et qu'il n'y a pas d'intérêt à la conserver au vu de sa position par rapport à la parcelle ZL 220.

Après échanges avec Mme DE POULPIQUET, en présence de M BOUSSO, 1er adjoint, Mme Le Maire propose la vente de cette parcelle au prix de 5€ le m².

Après délibérations, le conseil municipal :

- Valide la vente de cette parcelle ZL 221 à Mme Pépite DE POULPIQUET et M Enguerrand PACOTE d'une surface cadastrée de 320m² au prix de **5€ du m² soit 1 600 €**
- Dit que les frais d'acte notarié, et tout autre formalité seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Mme Le Maire à réaliser les démarches nécessaires à cette vente et à signer tous les documents afférents.

(POUR : 14 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

Pour copie conforme
MOLAC, le 16 février 2026
Le Maire
Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES